

## TABLEAU DES RATIOS DE COUVERTURE

Pour le calcul de la valeur de couverture des instruments financiers faisant l'objet d'une sûreté en faveur de la Banque garantissant les obligations de ses clients à son encontre sous les crédits Lombard, la Banque en tant qu'agent d'évaluation est libre de déterminer les instruments financiers sur lesquels appliquer les ratios de couverture. En outre, la Banque attire l'attention de ses clients sur le fait que les ratios de couverture effectivement appliqués par la Banque sur lesdits instruments financiers peuvent être inférieurs à ceux mentionnés ci-dessous si les critères d'éligibilités ne sont pas intégralement respectés par les instruments financiers en question.

La Banque en tant qu'agent d'évaluation se réserve le droit de modifier unilatéralement le tableau des ratios de couverture présenté ci-dessous. La version publiée sur ce site fait foi et produit ses effets juridiques à compter de sa publication.

| Type d'investissements                           | Ratio de couverture et critères d'éligibilité   |
|--|---|
| Actions  | Ratios de couverture 0 % - 95 % et critères d'éligibilité :  • Capitalisation boursière  • Pays / Régions  • Secteurs économiques  • Délai moyen de vente des actions sur une période donnée  • Devise (*)  |
| Obligations                                      | Ratios de couverture 0 % - 95 % et critères d'éligibilité :  Notation de l'émission ou, à défaut, notation de l'émetteur  Pays / Régions  Type d'émetteurs et d'émissions  Maturité  Montant résiduel de l'émission  Rang de paiement  Devise (*) |
| Fonds  | Ratios de couverture 0 % - 95 % et critères d'éligibilité :  • Actifs en portefeuille  • Taille du fonds  • Considérations géographiques et économiques  • Fréquence de la Valeur Nette d'Inventaire  • Effet de levier  • Devise (*)             |
| Produits structurés                              | Ratios de couverture 0 % - 95 % et critères d'éligibilité :  Nature du produit structuré  Natures des produits sous-jacents  Maturité  Protection ou non de capital à l'échéance  Devise (*)  |
| Espèces, devises<br>et métaux précieux           | Ratios de couverture 0 % - 90 % et critères d'éligibilité : • Type de devises (*) • Montant de devises  |
| Contrats d'assurance-vie<br>ou de capitalisation | Nature des types d'investissements détenus au sein des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation  |

(\*) La liste des devises éligibles est présente ci-dessous.